



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2015

COMPTE-RENDU

Présents :	Mesdames Anne CROZET, Marina MENGOLLI et Georgette NALESSO. Messieurs Franck CHENAL, Gérard COLLIN, Emmanuel COLIRE, Christian HEBERT, Pierre JOUANNE, Anthony POCCARD CHAPUIS, Cédric POCCARD CHAPUIS et Laurent TRESALLET, Maire.
Excusés :	Mesdames Guillemette COUTTET, Marie-Neige POCCARD CHAPUIS et Charlotte THOMSON. Monsieur Marc COLLIN.

Suite à la présentation de l'Office National des Forêts, Laurent TRESALLET annonce 4 pouvoirs : de Marc COLLIN à Laurent TRESALLET, de Guillemette COUTTET à Emmanuel COLIRE, de Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS à M. Anthony POCCARD-CHAPUIS et de Charlotte THOMPSON à Anne CROZET.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le procès-verbal du 15 décembre 2014.

Il est ensuite procédé aux délibérations proposées dans l'ordre du jour :

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1. Signature d'une convention entre l'Association des Parents d'élèves du foyer de Ski de fond et le site nordique

Laurent TRESALLET propose une convention fixant les conditions, les responsabilités et le montant du fond de caisse est proposée afin que les agents du site nordique puissent poursuivre la vente d'objets au bénéfice de l'association des parents d'élèves.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention entre l'association des parents d'élèves de Peisey et la commune.

II/ FINANCES

2. Restes à réaliser de l'année 2014 pour le budget communal et les budgets annexes

Laurent TRESALLET propose de valider les restes à réaliser de l'exercice 2014 comme suivant :
Pour le budget communal, il propose de reporter la somme de 222 542,01 €. La somme restant à payer pour le chantier Baudet de 116 918,40 € explique ce montant.
Pour le budget du site nordique, les restes à réaliser s'élèvent à 321,52 €.
Et enfin, un reste à réaliser de 75 417,96 € est proposé pour le budget Eau et Assainissement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les restes à réalisés proposés.

3. Indemnités du receveur principal pour l'année 2014

Par arrêté ministériel du 16/12/1983, il a été institué une indemnité de conseil, susceptible d'être attribuée par chaque Collectivité Locale et Etablissement Public Local aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes.

Il convient de délibérer annuellement afin de valider le fait d'attribuer pour 2014, l'indemnité allouée à Mme DURAND s'élevant à 752,86 € Brut soit 686,18 € Net pour l'année 2014.

Après discussion, le Conseil Municipal, avec une voix contre et trois abstentions, valide le paiement d'une indemnité pour le receveur principal de 752,86 € Brut soit 686,18 € Net pour l'année 2014.

4. Autorisation de paiement pour des travaux de raccordements téléphoniques du garage communal

Pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2015, le Conseil Municipal peut prendre une délibération d'autorisation de paiement des investissements dans la limite de 25% inscrits au budget de l'exercice précédent.

La dépense d'investissement concerne des travaux de raccordements du garage communal pour un montant de 990,66 € H.T. au compte 2315 de la section d'investissement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'ouverture de crédit pour un montant de 990,66 € H.T. au compte 2315 de la section d'investissement sur le budget communal.

III/ RESSOURCES HUMAINES

5. Recrutement du poste de Secrétaire Général

Suite à la relance de la procédure de recrutement du poste de Secrétaire Général, il convient aujourd'hui de finaliser ce recrutement conformément à la réglementation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter Emmanuelle YOUINOU, agent non titulaire, pour occuper le poste de Secrétaire Générale.

6. Création d'un poste de renfort à la Garderie pour le mois de février 2015

Suite aux inscriptions importantes au Centre de loisirs, il convient d'envisager l'ouverture d'un poste de renfort supplémentaire pour le service de la Garderie pour le mois de février 2015.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à ouvrir un poste de renfort à la Garderie pour le mois de février 2015.

IV/ TRAVAUX/URBANISME/MARCHES

V/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

✓ Date du prochain Conseil Municipal

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au 09 mars 2015.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.